

Vous êtes installé-e en PPAM ou vous avez un projet très concret d'installation ?

Détails pratiques

Durée :
3 jours

Dates :
22, 23 et 24 janvier 2019

Horaires :
9h à 17h30

Lieux :
A définir mais dans le Var

Tarif :
En fonction du statut.
Prévoir une adhésion de 30 € à l'ADEAR

Intervenants :
Carole FLORENTIN, formatrice au CFPPA de Saint Flour

Public :
Paysan-nes du Var et des départements limitrophes et **porteurs de projet en cours d'installation**

Programme

Mardi 22 janvier 2019

La saponification

- * Principes, modes opératoires
- * Fabrication de savon à froid avec les composants choisis et/ou apportés par vos soins (huile, miel, HE, cire, etc.)

Mercredi 24 janvier 2019

Techniques d'extraction et ingrédients cosmétiques

- * Principes d'extractions
- * Les principaux ingrédients naturels
- * Les principes actifs des ingrédients
- * Les différents mélanges
- * Les règles d'hygiène
- * Fabrication de produits de votre choix avec les composants choisis et/ou apportés par vos soins

Jeudi 23 janvier 2019

Réglementation et bonnes pratiques

- * Réglementation pour la fabrication et vente de produits cosmétiques
- * Les bonnes pratiques de fabrication
- * Constituer un dossier d'information produit
- * Mise en pratique

Formation Transformer ses PPAM en cosmétiques

Coordonnées

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Courriel :

Date de naissance : à :

Situation professionnelle

Agriculteur-trice (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint-collaborateur, aide familial) : participation de 420 € avec possibilité de prise en charge par VIVEA pour les personnes à jour de leurs cotisations MSA.

SIRET :

Porteur-se de projet : participation de 420 € avec possibilité de prise en charge par VIVEA pour les personnes munies d'une attestation délivrée par le PAI ou la Chambre d'Agriculture.

Autre public : nous contacter.

Merci de renvoyer ce bulletin par courriel à contact@adear83.fr

ou par courrier à
ADEAR du Var
Maison du Paysan
ZAC la Gueiranne
83340 LE CANNET DES MAURES